

Que s'est-il passé cette semaine sur le marché de la santé ?

CHEZ NOS CLIENTS ET PROSPECTS

Assurance à la demande : une assurtech jette l'éponge

L'Argus de l'assurance - 21/06/2019

- Valoo (ex-CBien), soutenu notamment par plusieurs mutuelles d'assurances (Macif, Maif, Matmut) et Covéa, annonce mettre un terme à son fonctionnement.
- « Nous ne sommes pas parvenus à atteindre notre indépendance financière et nous ne sommes plus en mesure de pouvoir supporter les coûts associés au maintien de la plateforme », regrette désormais la start-up. Valoo était encore récemment classée au 93e rang du top des assurtech mené par le média britannique "The Insurance Post".
- Pour les contrats d'assurance à la demande déjà souscrits, la possibilité d'activer et désactiver l'assurance ne sera bientôt plus possible. L'après-clôture sera assurée par Altima Assurances, qui enverra bientôt les démarches à suivre aux assurés et, jusqu'au 31 décembre 2019, gèrera les contrats existants.

Régime santé de l'assurance : Cegedim encore à la peine

L'Argus de l'assurance - 20/06/2019

- Six mois après avoir repris la gestion du régime santé-prévoyance de la branche de l'assurance, Cegedim est toujours confronté à des difficultés.
- Le 1er janvier, l'entreprise a repris la gestion du régime professionnel de prévoyance (RPP), une activité jusqu'alors réalisée par le groupe de retraite complémentaire B2V. Or, au cours des premières semaines 2018, cette migration – qui concerne aussi le Régime d'Assurance Maladie des Allocataires (RAMA) pour les retraités – a connu de multiples accrocs. Cartes de tiers payant non reçues ou erronées, indemnités journalières et rentes invalidité non versées ou avec beaucoup de retard, prises en charge d'hospitalisations impossibles.
- Autre sujet d'inquiétude : le RAC 0. Alors que cette réforme doit se déployer progressivement à partir du 1er janvier 2020, Cegedim devra, au cours des prochains mois, procéder à de nouveaux réglages de paramétrage.

SUR NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Assurance emprunteur : « Il faut siffler la fin de la récréation »

L'Argus de l'assurance - 21/06/2019

- Le sénateur Martial Bourquin a déposé sa proposition de loi sur l'assurance emprunteur, destinée à pallier les difficultés que rencontrent encore aujourd'hui les consommateurs pour se défaire du contrat de leur banque.
- Pour l'instant, on ne peut pas dire que les banques aient lâché beaucoup de terrain. Securimut, le leader sur le segment de la substitution d'assurance emprunteur, a réalisé 30 000 délégations d'assurance emprunteur en 2018 (que ce soit en activant les dispositifs Hamon ou Bourquin).
- Le courtier en ligne Magnolia cumule 5 300 délégations. Il assure essayer encore 30% de non réponse de la part des banques à la suite de demandes de substitution.

Magnolia a créé tout spécialement un pôle de juristes dédié à la résiliation, qui enchaîne les lettres recommandées, et déclare avoir « *systematisé les dénonciations auprès de l'ACPR* ». Cela fonctionne, un peu. « *Le taux de refus est passé de 70% au début de la mise en œuvre de l'amendement Bourquin à 12%* », constate la directrice de la communication de Magnolia Astrid Cousin.

Les questions posées par la résiliation infra-annuelle en complémentaire santé

L'Argus de l'assurance - 20/06/2019

- Cette nouvelle faculté de résiliation infra-annuelle s'appliquera aux trois organismes assureurs couvrant des garanties de frais de santé : entreprises régies par le code des assurances, mutuelles du livre 2 et institutions de prévoyance régies par le livre 9 du code de la Sécurité sociale.
- En l'état, à défaut de toute distinction opérée dans le texte adopté par les deux assemblées, elle s'appliquera à tout type de contrat de remboursement de frais de santé. Elle pourra donc être mise en œuvre par les assurés souscripteurs de contrats individuels.
- Les souscripteurs de contrats collectifs en bénéficieront également, notamment les associations souscriptrices de contrats « groupe ouvert » au bénéfice de leurs membres adhérents, ou encore les employeurs souscripteurs de contrats au bénéfice de leurs collaborateurs et ayants-droit, quelle que soit la taille de l'effectif assuré.
- Un décret en Conseil d'état devra être pris pour finaliser le dispositif et prévoir les « catégories de contrats » visées. Il devra également prévoir la date d'entrée en vigueur de la mesure, qui ne pourra être postérieure au 1er décembre 2020.

DSN fonction publique, c'est parti !

Site web DSN info - 20/06/2019

- La phase pilote DSN pour la fonction publique a démarrée au 1^{er} juin.
- Tous les acteurs porteur d'offre de services en assurance de personnes s'adressant à la fonction publique peuvent faire acte de candidatures sur le site de dsn-info.fr

POUR LA CULTURE GÉNÉRALE

78 % des Français ne feraient aucune confiance à un diagnostic de santé établi par une machine

Dailygeekshow.com - 18/06/2019

- L'étude, publiée dans la très sérieuse revue Nature Digital Medicine, a sondé environ 1200 participants à travers toute la France. Ces derniers sont actuellement suivis pour diverses maladies : diabète, dépression, pathologies cardiaques, etc.
- Plus des trois quarts des Français souhaitent avoir un médecin dans la chaîne de décision sur leur santé et leur traitement. Effectivement, 78 % des patients n'accepteraient pas des interventions automatisées sans au minimum un contrôle humain.
- Pourtant, ces intelligences artificielles ont déjà fait leurs preuves. Nous pouvons citer l'exemple de cette IA qui a surpassé n'importe quel médecin en se montrant capable de détecter 99 % des cancers du sein, quand les pathologistes assistés par une IA sont moins efficaces, avec un taux de réussite de 91 % (mieux que les 83 % des pathologistes sans assistance).

Amende exceptionnelle pour l'assureur Sfam

60millions-mag.com - 20/06/2019

- Le spécialiste de l'assurance affinitaire devra verser « *une importante amende transactionnelle, proportionnée à la gravité des pratiques* », explique la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) dans une note d'information publiée le 14 juin dernier.
- Pour la Répression des fraudes, il s'agissait d'« un système pensé pour être déloyal ». Ses agents ont trouvé des documents internes prouvant que l'entreprise œuvrait délibérément pour faire souscrire les clients sans consentement express.

CompuGroup Medical France se lance dans la prise de rendez-vous en ligne et vise la téléconsultation

TIC Santé - 19/06/2019

- L'éditeur de logiciels pour les professionnels de santé libéraux CompuGroup Medical (CGM) se lance en France dans la prise de rendez-vous médicaux en ligne avec ClickDoc et prépare son arrivée sur le marché de la téléconsultation avec une offre intégrée à ce service.
- "Nous équipons 40.000 professionnels de santé libéraux en France. Ils nous ont exprimé un réel besoin d'optimiser la prise de rendez-vous médicaux en ligne car, même si la concurrence fait déjà cela très bien, ils étaient souvent confrontés à deux interfaces différentes", a-t-il observé.
- Pour les médecins, la grande avancée est donc la synchronisation de ClickDoc avec les logiciels métiers de CGM qu'ils utilisent déjà.
- Outre la prise de rendez-vous médicaux en ligne, CGM France se lancera "au mois de septembre" sur le marché de la téléconsultation.